

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, mercredi 10 juillet 2024

Séance ordinaire du Conseil de la MRC de L'Île-d'Orléans, tenue le mercredi 10 juillet 2024, à 20h, à la salle municipale de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, endroit où siège le Conseil de la MRC, sous la présidence de Mme Lina Labbé, préfète, à laquelle les maires suivants sont présents et forment quorum : MM. Jean-Pierre Turcotte, Jean Lapointe, Yves Coulombe, Sylvain Bergeron et Jean Côté.

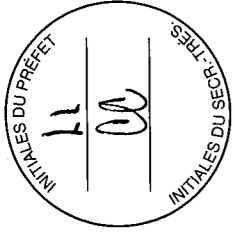
Mme Chantale Cormier, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à la séance.

Mme Lina Labbé, préfète, souhaite la bienvenue à tous, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 20 heures.

2• Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Labbé procède à la lecture de l'ordre du jour, lequel comprend :

1. Mot de bienvenue de Mme la préfète
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2024
4. Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2024
5. Ministère de la Sécurité publique – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé – Demande de modifications
6. Services d'experts conseils pour le renouvellement de la Stratégie territoriale 2025-2030 de l'Île-d'Orléans - Appel d'offres sur invitation
 - 6.1 Octroi d'un mandat
 - 6.2 Comité de suivi - Nomination
7. Québec International – Entente Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem de la région de la Capitale-Nationale 2024-2025
8. Auditions comptables – Mandat pour l'année financière 2024 – Octroi
9. Gestion des matières résiduelles - Fourniture et livraison de contenants à chargement avant pour les matières recyclables – Autorisation à aller en appel d'offres
10. Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 2 – Adoption du rapport annuel 2023
11. Fonds Région et Ruralité, volet 3 - Projet Signature Innovation – Comité directeur
12. Accès Entreprise Québec - Comité d'experts en développement économique – Code d'éthique et de déontologie - Adoption
13. Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2021-2023
14. Société d'habitation du Québec – Programme d'adaptation de domicile et Réno-Région – Nomination d'un inspecteur accrédité
15. Inspecteur en bâtiment et environnement - Embauche
16. Stagiaire en architecture – Prolongation
17. Adoption des dépenses du mois de juin 2024
18. Correspondance



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

19. Varia
20. Période de questions
21. Levée de la réunion

N° de résolution
ou annotation

Résolution 2024-07-75

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour à la suite de :

- L'ajout du point 19.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Intégration de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation - Demande d'extension du délai ;

Le point 19. Varia demeure ouvert par ailleurs.

3• Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2024

Résolution 2024-07-76

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2024, tel que déposé.

4• Suivi du procès-verbal de la séance tenue le 5 juin 2024

Il n'y a pas de suivi au procès-verbal.

5. Ministère de la Sécurité publique – Schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé – Demande de modifications

La MRC a reçu l'attestation du ministère de la Sécurité publique pour la révision de son Schéma de couverture de risques le 19 décembre 2019. Depuis l'attestation de son schéma, de nouvelles compétences d'intervention se sont ajoutées sur le territoire tels que le sauvetage en milieu isolé, la désincarcération en cas d'accident de la route et le service de premiers répondants médicaux.

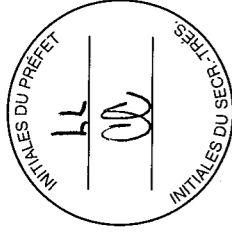
Compte-tenu que le schéma de risques actuellement en vigueur est valide pour encore 5 ans, il devient nécessaire de procéder à sa modification afin de conserver son attestation de conformité.

Résolution 2024-07-77

Considérant que l'article 30 de la *Loi sur la sécurité incendie* exige à toute autorité régionale que son schéma soit modifié lors d'une modification du territoire, d'une augmentation des risques ou pour tout autre motif valable afin de le maintenir à jour ;

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC ne traite pas de l'Objectif n° 5 – Intervenir lors des autres risques de sinistres ou d'accidents ;

Considérant que la MRC veut conserver son attestation de conformité ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean Lapointe et **résolu à l'unanimité** que la MRC demande l'autorisation au ministre de la Sécurité publique de se prévaloir des dispositions prévues à la Loi sur la sécurité incendie pour présenter un projet de modifications visant à se conformer aux exigences de l'Objectif n° 5 – Intervenir lors des autres risques de sinistres ou d'accidents basé sur les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie.

6. Services d'experts conseils pour le renouvellement de la Stratégie territoriale 2025-2030 de l'Île-d'Orléans - Appel d'offres sur invitation

6.1 Octroi d'un mandat

Résolution 2024-07-78

Attendu que le 13 mai 2024, la MRC a transmis un appel d'offres sur invitation auprès de huit (8) firmes pour le renouvellement de la Stratégie territoriale 2025-2030 de l'Île-d'Orléans ;

Attendu que deux (2) d'entre elles ont décliné l'offre de la MRC et que trois (3) propositions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres ;

Attendu que les propositions de Vignola Stratégies, Espace Stratégies et Conscience régionale ont été évaluées par un comité composé de Mmes Marie-Ève Lajoie, directrice de la Fondation Félix-Leclerc et Marie-Maude Chevrier, conseillère touristique et adjointe à la direction ainsi que M. Marc-André Bouchard, président de la Chambre de commerce de l'île ;

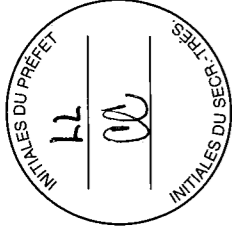
Attendu que les propositions ont été évaluées selon une grille d'évaluation fournie dans l'appel d'offres et un système à deux enveloppes ;

Attendu que les trois propositions ont obtenu plus de 70 points sur 100 (Enveloppe A : évaluation qualitative) et que le comité a procédé à l'ouverture des enveloppes B contenant le prix ;

Attendu qu'à la suite de l'ouverture des enveloppes B, un pointage final et un rang ont été attribués ;

Soumissionnaires	Évaluation Qualitative (A)	Prix (B)	Pointage final	Rang final
ESPACE STRATÉGIES	85	24 750 \$	58,59	2
VIGNOLA STRATÉGIES	85	24 675 \$	58,76	1
CONSCIENCE RÉGIONALE	74	30 308,50 \$	44,21	3

En conséquence, il est **proposé** par M. Jean-Pierre Turcotte et **résolu à l'unanimité** d'octroyer le mandat pour le renouvellement de la Stratégie territoriale 2025-2030 de l'Île-d'Orléans à Vignola Stratégies, moyennant des honoraires de 24 675 \$ (excluant les taxes applicables), conformément



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

aux documents d'appel d'offres et à sa soumission du 21 juin 2024, à même le budget alloué pour le réseau Accès Entreprise Québec (AEQ).

6.2 Comité de suivi - Nomination

Résolution 2024-07-79

Considérant l'octroi du mandat pour le renouvellement de la Stratégie territoriale 2025-2030 de l'Île-d'Orléans à Vignola Stratégies ;

Considérant qu'il y a lieu de former un comité de suivi pour accompagner les consultants ;

En conséquence, il est proposé par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** de nommer Mmes Lina Labbé, préfète, Marie-Ève Lajoie, directrice de la Fondation Félix-Leclerc, Marie-Maude Chevrier et Chantale Cormier, respectivement conseillère touristique et directrice générale de la MRC ainsi que M. Marc-André Bouchard, président de la Chambre de commerce de l'Île d'Orléans, à titre de membres du comité de suivi pour le renouvellement de la Stratégie territoriale 2025-2030 de l'Île-d'Orléans.

7. Québec International – Entente Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem de la région de la Capitale-Nationale 2024-2025

Résolution 2024-07-80

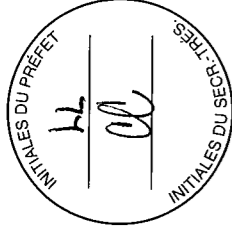
Attendu que le gouvernement du Québec a lancé, le 5 février 2018, un appel de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation dans le cadre du Plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat ;

Attendu que Québec International a soumis une proposition, soutenue par la ville de Québec et les six (6) MRC de la région de la Capitale-Nationale, dont la MRC de L'Île-d'Orléans, pour la continuité du Pôle régional d'innovation à la suite d'un nouvel appel de projets lancé par le gouvernement du Québec ;

Attendu qu'à la suite des consultations ministérielles, le projet appelé Espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem, a été prolongé jusqu'au 31 mars 2025 ;

Attendu que Québec International a signé une nouvelle entente avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) pour cette initiative du volet soutien au fonctionnement et à des projets structurants des organismes en entrepreneuriat du Programme d'aide à l'entrepreneuriat, pour le financement de l'espace d'accélération et de croissance Techno-Tandem jusqu'au 31 mars 2024 ;

Attendu que les partenaires régionaux de Techno-Tandem, que sont les MRC et la ville de Québec ont convenu de séparer leur entente avec Québec International en deux ententes distinctes, c'est-à-dire une entre la ville de Québec et Québec International et une autre entre les 6 MRC et Québec International pour ce même projet ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Attendu que Québec International devra se conformer aux différentes dispositions prévues à l'entente signée avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie ;

En conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **unanimentement résolu** que :

- La MRC de L'Île-d'Orléans investisse 965 \$ pour l'année 2024-2025 dudit projet à même les priorités annuelles du Fonds Région et Ruralité (FRR) 2024 ;
- La préfète, Mme Lina Labbé, soit autorisée à signer l'Entente Espace régional d'accélération et de croissance de la région de la Capitale-Nationale 2024-2025.

8. Auditions comptables – Mandat pour l'année financière 2024 – Octroi

Résolution 2024-07-81

Considérant que Mallette est l'auditeur comptable de la MRC depuis plusieurs années ;

Considérant que la MRC est satisfaite de l'ensemble des services reçus par la firme Mallette ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** d'octroyer un mandat de gré à gré à la firme Mallette pour l'audition comptable de l'année 2024, moyennant des honoraires de 36 225 \$ (plus les taxes applicables).

9. Gestion des matières résiduelles - Fourniture et livraison de contenants à chargement avant pour les matières recyclables – Autorisation à aller en appel d'offres

Résolution 2024-07-82

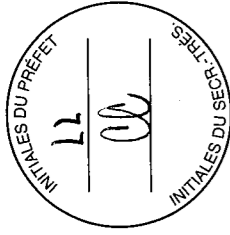
Considérant l'entente transitoire intervenue entre Éco Entreprise Québec et la MRC pour la collecte et le transport des matières recyclables via la résolution 2024-06-68 ;

Considérant qu'Éco Entreprise Québec remboursera à la MRC l'achat et la livraison de conteneurs à chargement avant pour les matières recyclables à compter du 1^{er} février 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres pour la fourniture et la livraison de contenants à chargement avant pour les matières recyclables ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** que la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC soit :

- Autorisée à lancer un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres (seao) pour la fourniture et la livraison de contenants à chargement avant pour les matières recyclables ;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

- Nommée à titre de responsable de cet appel d'offres conformément à l'article 6.2 du règlement sur la gestion contractuelle de la MRC (anciennement politique).

10. Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 2 – Adoption du rapport annuel 2023

Résolution 2024-07-83

Sur proposition de M. Jean Côté, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le rapport annuel 2023 du Fonds Région et Ruralité (FRR), volet 2 tel que déposé.

11. Fonds Région et Ruralité, volet 3 - Projet Signature Innovation - Comité directeur

Résolution 2024-07-84

Considérant l'entente sur le Projet « Signature Innovation » intervenue entre le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, la ministre des Affaires municipales et la MRC pour la réalisation de l'aménagement signature de l'entrée de l'île d'Orléans ;

Considérant qu'un des engagements de la MRC est la mise en place d'un comité directeur dans les 60 jours suivant la signature de l'entente ;

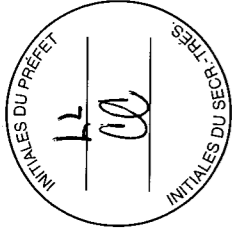
Considérant que le Conseil de la MRC détermine la composition du comité directeur comme suit :

- Un représentant des ministères et organismes concernés, soit le :
 - Secrétariat à la Capitale-Nationale ;
 - Ministère des Affaires municipales ;
 - Ministère des Transports et de la Mobilité durable ;
 - Ministère de la Culture et des Communications ;
- La préfète de la MRC et le maire :
 - De la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;
 - Du village de Sainte-Pétronille ;
- La directrice générale et la conseillère touristique de la MRC ;
- Le directeur général de la municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans ;

Sur proposition de M. Yves Coulombe, il est **résolu à l'unanimité** que le Comité directeur de l'entente sur le Projet « Signature Innovation » soit composé des représentants identifiés ci-dessus.

12. Accès Entreprise Québec - Comité d'experts en développement économique - Code d'éthique et de déontologie - Adoption

Résolution 2024-07-85



Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

Considérant l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie par le Conseil de la MRC le 3 février 2016 ;

Considérant qu'il y a lieu d'abroger le Code d'éthique de 2016 et le remplacer par le Code d'éthique et de déontologie du Comité d'experts en développement économique ;

Considérant qu'une nouvelle version dudit Code a été présentée aux membres du Comité d'experts en développement économique de la MRC le 21 juin dernier et qu'ils recommandent son adoption ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter le Code d'éthique et de déontologie du Comité d'experts en développement économique (version du 21 juin 2024).

13. Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2021-2023

Résolution 2024-07-86

Considérant la mise en place du Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2021-2023 le 4 novembre 2020 via la résolution 2020-11-140 ;

Considérant qu'à la fermeture de ce programme fortement sollicité, il subsiste une somme résiduelle à payer de 5 268,78 \$;

Sur proposition de M. Jean Lapointe, il est **résolu à l'unanimité** d'affecter la somme de 5 268,78 \$ au Programme d'aide à la restauration patrimoniale 2021-2023 à même les surplus cumulés du Fonds Région et ruralité (FRR).

14. Société d'habitation du Québec – Programme d'adaptation de domicile et Réno-Région – Nomination d'un inspecteur accrédité

Résolution 2024-07-87

Attendu que la Société d'habitation du Québec (SHQ) administre divers programmes, dont le Programme d'adaptation de domicile (PAD) s'adressant aux personnes à mobilité réduite et le Programme Réno-Région ;

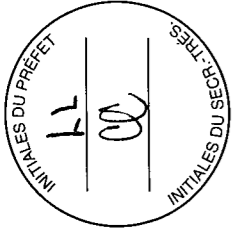
Attendu que la MRC met en œuvre lesdits programmes sur son territoire et que, pour ce faire, elle recourait aux services de Mme Judith Rémillard, depuis le 26 février 2021 via la résolution 2021-03-26 ;

Attendu que Mme Rémillard a avisé la MRC qu'elle n'offrirait plus lesdits services à compter du 28 avril 2024 ;

Attendu que la MRC a reçu une proposition le 4 juillet 2024 de Les industries HabitaNord inc. pour la mise en œuvre desdits Programmes de la SHQ ;

En Conséquence, il est **proposé** par M. Jean Côté et **résolu à l'unanimité** :

- De confier les nouvelles demandes relatives aux programmes d'adaptation de domicile (PAD) et Réno-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'île d'Orléans

Région de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) à Les industries HabitaNord inc., selon les conditions formulées à l'intérieur de l'offre de services du 4 juillet 2024 ;

- D'aviser la Société d'habitation du Québec en conséquence.

15. Inspecteur en bâtiment et environnement - Embauche

Résolution 2024-07-88

Attendu que la MRC cherche à combler un poste d'inspecteur en bâtiment et environnement depuis plusieurs mois ;

Attendu que le comité de sélection, formé de la directrice, Mme Chantale Cormier ainsi que M. Pascal Ouellet, aménagiste à la MRC, recommande la candidature de M. Michel Ross au titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement ;

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** de procéder à l'embauche de M. Michel Ross pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, aux conditions prévues à l'intérieur de la Politique de travail des employés, la date d'entrée en poste étant effective au 2 juillet 2024.

16. Stagiaire en architecture – Prolongation

Résolution 2024-07-89

Considérant qu'une stagiaire en architecture a été à l'emploi de la MRC à temps complet pour les périodes estivales 2022 et 2023 et qu'elle a poursuivi quelques heures par semaine pendant les années scolaires ;

Considérant le besoin d'un stagiaire à temps partiel pendant la prochaine période estivale ;

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** que Mme Sophie Larone, stagiaire en architecture à la MRC, travaille à temps partiel pour l'année 2024 au taux de 18,72 \$ l'heure, le tout assumé à même les surplus cumulés du Fonds Région et Ruralité (FRR), pour un montant maximal de 10 000 \$.

17. Adoption des dépenses du mois de juin 2024

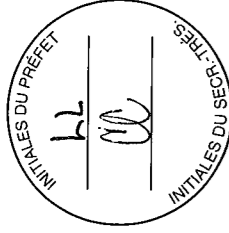
Résolution 2024-07-90

Sur proposition de M. Jean-Pierre Turcotte, il est **résolu à l'unanimité** d'adopter les dépenses du mois de juin 2024, lesquelles s'élevaient à 391 205,20 \$.

18. Correspondance

Ministre de la Culture et des Communications

M. le ministre Mathieu Lacombe informe la préfète qu'une aide financière de 259 500 \$ sera versée à la MRC pour une nouvelle



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité Régionale de Comté de l'Île d'Orléans

entente d'une année dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier.

Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale

M. le ministre Jonathan Julien informe la préfète qu'une aide financière de 600 334 \$ sera versée à la MRC dans le cadre du volet 2 du Fonds Région et ruralité pour l'année 2024.

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Afin de soutenir les MRC dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement de manière à répondre aux nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, une aide financière maximale de 207 918 \$ est disponible.

19. Varia

19.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Intégration de l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation - Demande d'extension du délai

Résolution 2024-07-91

Considérant que le 27 mars 2024, le Conseil des ministres a adopté l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire (OGAT) portant spécifiquement sur l'habitation ;

Considérant que le 2 avril 2024, la MRC a reçu une demande de la ministre des Affaires municipales, Mme Andrée Laforest, d'intégrer cette OGAT au schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC et ce, d'ici le 3 octobre 2024 ;

Considérant l'ensemble des démarches requises pour l'intégration de ladite OGAT au Schéma ;

Considérant que la MRC ne sera pas en mesure de réaliser cette intégration dans le délai imparti ;

En Conséquence, il est **proposé** par M. Yves Coulombe et **résolu à l'unanimité** de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'utiliser son pouvoir pour prévoir une nouvelle échéance au 3 avril 2025, soit six mois après la date actuelle.

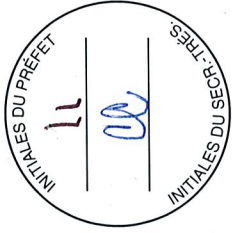
20. Période de questions

Aucune question n'est soulevée.

21. Levée de la réunion

Résolution 2024-07-92

Sur proposition de M. Sylvain Bergeron, il est **résolu à l'unanimité** de lever la réunion à 20h11.



**Procès-verbal de la Municipalité Régionale
de Comté de l'île d'Orléans**

Prochaine séance ordinaire du Conseil des maires : mercredi 7 août 2024 à 20h à la salle du Conseil à Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

N° de résolution
ou annotation

Lina Labbé

Chantale Cormier

Directrice générale-Greffière-trésorière

Lina Labbé

Lina Labbé

Préfète